

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00555**

**SAINT-ETIENNE - CITE DU DESIGN 2025 - TRAVAUX  
PREPARATOIRES SUR LE CLOS COUVERT DES  
BATIMENTS B242 ET B244 - ATTRIBUTION DU LOT 3**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le projet Cité du Design 2025 qui prévoit de réaliser des travaux préparatoires sur le clos couvert des bâtiments B242 et B244,

CONSIDERANT qu'à cet effet, une procédure négociée sans mise en concurrence concernant la relance du lot 3 suite à une infructuosité a été envoyée le 18 mars 2024, avec une remise des plis pour le 25 avril 2024 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la nouvelle consultation pour le lot 3, trois candidats ont remis une offre dans les délais, à savoir :

- 09 – ETS CHEPIN SARL (plis 9) – ZA Chavanis 69550 Saint-Jean-la-Bussière
- 10 – VITRERIE STEPHANOISE – 5 rue de l'Eparre – ZA du Pont-de-l'Âne 42000 Saint-Etienne (plis 10)
- 11- MENUISIER ET COMPAGNONS (plis 7) – ZA Les Oddins 42640 Saint-Germain-Lespinnasse

CONSIDERANT que les trois offres ont été jugées au regard des critères de jugement définis dans la publicité et le règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 40 %, et la valeur technique pondérée à 60 %,

CONSIDERANT qu'il résulte du rapport d'analyse des offres, que la proposition de l'entreprise suivante apparaît comme étant économiquement la plus avantageuse :

- 10 – VITRERIE STEPHANOISE – 5 rue de l'Eparre – Pont-de-l'Âne 42000 Saint-Etienne (plis 10),

CONSIDERANT la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 17 mai 2024, à l'entreprise VITRERIE STEPHANOISE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20240531-C20240055510

Date de mise en ligne : 13 juin 2024

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Un marché concernant la mission de travaux préparatoires sur le clos couvert des bâtiments B242 et B244 pour la Cité du Design, est conclu avec l'opérateur économique suivant pour le Lot 03 - MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES :

- VITRERIE STEPHANOISE - 5 rue de l'Eparre – Pont-de-l'Âne 42000 Saint-Etienne Siret n° 88715018300036, pour un montant de 452 707,48 € HT soit 543 248,97 € TTC.

### **ARTICLE 2**

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal sur l'opération 461, destination CITAP.

Les règlements interviendront à l'avancement des études.

### **ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

### **ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 13/06/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX